

Envoyé en préfecture le 09/12/2024

Reçu en préfecture le 09/12/2024

Publié le 09/12/2024

ID : 077-217701846-20241202-DLB0212202413-DE

Chemin de l'Aunaise

Chaudet

Rue du

Rue

129 m² mesurés
cédés à la commune de Flay
par M. Philippe DESVIGNES
(Cadastré section AC N°1579)

24 m² mesurés
cédés à la commune de Flay
par Mme Danièle PALLARD
(Cadastré section AC N°213p)

36 m² mesurés
cédés à la commune de Flay
par M. Olyon MANDJANGU et
Mme Lolo WAKOLEF
(Cadastré section AC N°218p)

Mme Eliane FABRS
(Ced. section AC N°382)

Mme Eliane FABRS
(Ced. section AC N°383)

Mme Eliane FABRS
(Ced. section AC N°384)

Mme Eliane FABRS
(Ced. section AC N°385)

Surplus consacré par
Mme Danièle PALLARD
(Cadastré section AC N°213p)

Surplus consacré par M. Olyon MANDJANGU
et Mme Lolo WAKOLEF
(Cadastré section AC N°218p)

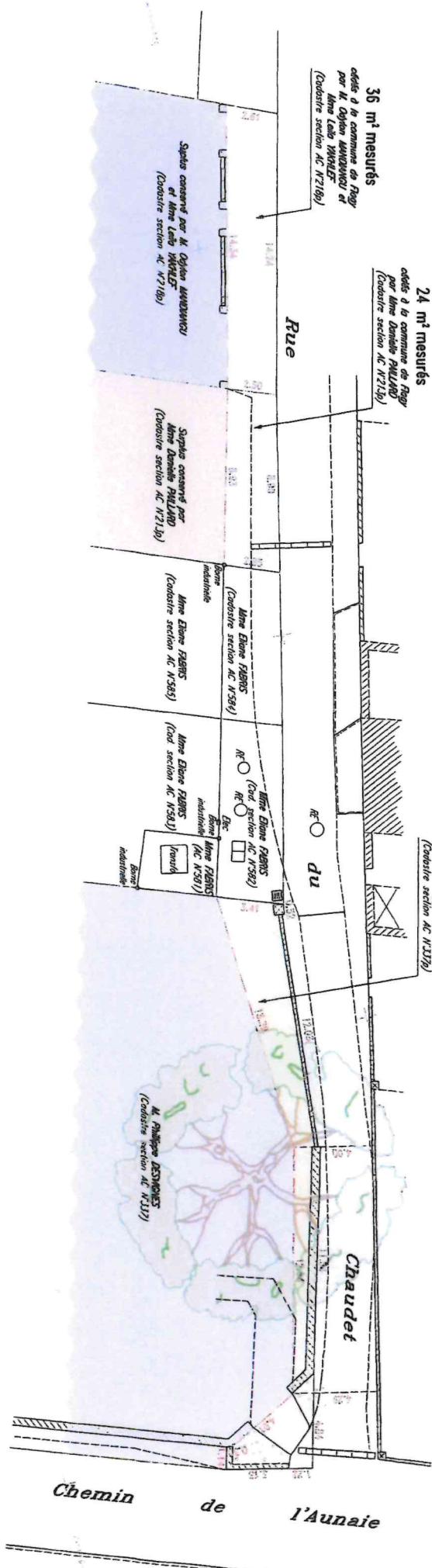
Mme FABRS
(AC N°381)
Epic
industrielle
Transit
Borne
industrielle



NOTA :

- *Quantité de renseignements administratifs : 00000 - Révisé par : Techniques Constructions 007*
- Le présent plan a été établi en tant que bornage contradictoire des limites, à ce titre, il pourra subir des modifications.
- Les limites suivent l'accessibilité et l'accessibilité des lieux, à ce titre, certains éléments mesurés peuvent ne pas figurer sur le présent plan.
- Seules les traces ou installations apparentes des réseaux ont été levées.
- L'existence, la position exacte, la nature et les caractéristiques des différents réseaux devront être confirmées auprès de chaque concessionnaire concerné.

1



NOTA :

- Situation de servitudes administratives : aucune.
- Le présent plan a été établi avant le barrage conformément des limites, à ce titre, il pourra subir des modifications.
- Les états situés encombement et accessibilité des lieux, à ce titre, certains éléments mesurés peuvent ne pas figurer sur le présent plan.
- Seules les traces ou inscriptions apparentes des réseaux ont été indiqués.
- Les limites, la position exacte, la nature et les caractéristiques des différents réseaux devront être confirmés auprès de chaque concessionnaire concerné.

